

À l'attention de la Fondation de prévoyance 3a PostFinance

## Données personnelles

N° de compte de prévoyance \_\_\_\_\_  
 Nom \_\_\_\_\_  
 Prénom \_\_\_\_\_  
 Date de naissance \_\_\_\_\_  
 Téléphone \_\_\_\_\_

## Choix du fonds de prévoyance (un seul choix possible par ordre)

- PostFinance Pension 25 (no de valeur 1205626)  PostFinance Pension 45 (no de valeur 1205620)  
 PostFinance Pension 75 (no de valeur 31679313)  PostFinance Pension 100 (no de valeur 48478168)

## Ordre unique

- Montant de la souscription (achat)<sup>1</sup> CHF \_\_\_\_\_  Souscription (achat), avoir actuel du compte prévoyance<sup>1</sup>  
 Montant du rachat (vente)<sup>2</sup> CHF \_\_\_\_\_  Rachat de la totalité du portefeuille<sup>2</sup>

<sup>1</sup> La souscription (achat) se fait à la date d'exécution la plus proche et est déclenchée lorsque le montant / l'avoir en compte s'élève au minimum à CHF 100.–.

<sup>2</sup> Les produits sont crédités sur le compte prévoyance 3a.

## Ordre permanent de placement en fonds

- Saisie d'un ordre permanent:  
 Placer tous les versements futurs sur le compte prévoyance 3a dans le fonds sélectionné. Est considérée comme un versement toute inscription au crédit sur le compte prévoyance 3a, bonifications d'intérêts comprises.  
 Annulation d'un ordre permanent existant<sup>3</sup>

<sup>3</sup> N'inclut pas la vente de parts de fonds de placement. Seuls les ordres d'achat peuvent être annulés.

## Remarque concernant le conseil et le risque

**Important:** un fonds de prévoyance ne peut être souscrit que si j'ai bénéficié de conseils personnalisés de la part d'un conseiller à la clientèle PostFinance ou si j'ai expressément renoncé à un entretien de conseil (renonciation au conseil).

En l'absence de renonciation expresse au conseil, je confirme par ma signature que le conseiller à la clientèle PostFinance m'a informé(e) des risques généraux liés aux placements en fonds ainsi que des risques, du type de placement et des coûts des investissements effectués.

Le conseiller à la clientèle PostFinance m'a en outre remis deux documents:

- le document sur les risques des placements en fonds
- le Key Investor Information Document (KIID) correspondant à chacun des fonds que j'ai souscrits.

**Je renonce à un entretien de conseil (renonciation au conseil)**

Par ma signature, je confirme être familiarisé(e) avec les opérations sur fonds de placement. Je connais notamment le fonctionnement et les risques des fonds de prévoyance.

Les fonds de prévoyance sont soumis au droit suisse et s'adressent à des investisseurs qualifiés. Les fonds PostFinance Pension 25 et PostFinance Pension 45 sont conformes aux dispositions de l'OPP 2. Conformément à l'art. 50, al. 4 OPP 2, la part d'actions du PostFinance Pension 75 et du PostFinance Pension 100 est plus élevée que pour les fonds de prévoyance classiques. L'ordre doit parvenir par courrier à la Fondation de prévoyance 3a PostFinance. Si les données du formulaire sont incomplètes ou peu claires, l'exécution de l'ordre de fonds ne peut pas être garantie pour la prochaine échéance possible. La Fondation n'est pas responsable des éventuelles différences de cours qui en résultent.

Je prends connaissance du fait que, dans le cadre de la vente de fonds de placement, PostFinance peut percevoir des indemnités de la part de tiers et je l'accepte. Je renonce expressément à les percevoir et accepte que PostFinance les retienne au titre de rémunération pour les prestations fournies. Les indemnités sont susceptibles d'être modifiées en tout temps. Les informations actuelles sont disponibles dans le document «Frais et indemnités de distribution» sur [postfinance.ch/fonds-publications](http://postfinance.ch/fonds-publications).

Lieu \_\_\_\_\_  
 Date \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

**Veuillez adresser le formulaire à:**  
 Fondation de prévoyance 3a PostFinance  
 Case postale  
 CH 1002 Bâle

Un fonds de placement réunit beaucoup de petits patrimoines pour en faire un grand, que les gestionnaires de fonds professionnels gèrent en visant des rendements optimaux. L'investisseur expose ses capitaux à un risque moins grand si le fonds est largement diversifié. L'argent investi est placé, selon le type de fonds, sur le marché monétaire, dans des obligations, des actions, des immeubles ou des matières premières. Le principe qui prévaut en la matière est le suivant: plus les attentes de gains sont élevées, plus les risques sont grands. En souscrivant une part d'un fonds de placement, l'investisseur supporte une part proportionnelle du risque inhérent aux placements contenus dans ce fonds. L'objectif visé par un fonds de placement et les principes qui le gouvernent sont indiqués dans le prospectus de vente et le contrat du fonds concerné, les Key Investor Information Documents (KIID) ou les prospectus simplifiés. Il convient également de garder à l'esprit que les performances passées d'un fonds ne préjugent pas nécessairement de ses performances futures.

Compte tenu de l'évolution actuelle des marchés, des événements peuvent être anticipés. En principe, les modifications de prix surviennent lorsque les attentes des acteurs du marché ne correspondent pas à la réalité.

Les risques présentés par les fonds de placement sont essentiellement les suivants:

## Risque de marché et risque de cours

Malgré la large diversification de la fortune d'un fonds, il n'est pas possible d'empêcher qu'une évolution générale à la baisse d'une ou de plusieurs places boursières ne se traduise par une rectification du prix des parts. Le risque potentiel d'un fonds en actions est en principe plus élevé que celui d'un fonds en obligations. Une baisse éventuelle du cours d'un titre figurant dans un fonds se reflètera dans le prix des parts de ce fonds.

## Risque de change

Si les placements sont libellés en monnaies étrangères, il existe un risque supplémentaire lorsque le cours de ces dernières baisse. Le cours de la devise d'un pays subit l'influence de facteurs importants, comme le taux d'inflation, le différentiel de ses taux d'intérêt avec la Suisse, l'évaluation de l'évolution de la conjoncture, la situation politique mondiale et la sécurité du placement. Des aspects psychologiques entrent également en ligne de compte: une crise de confiance envers les dirigeants politiques d'un pays peut, par exemple, aussi influencer une monnaie.

## Risque de taux

L'incertitude quant aux changements futurs du niveau des taux d'intérêt du marché peut accroître les fluctuations de taux. Même une inflation plus élevée que prévu ou des modifications de la solvabilité influencent les prix des obligations. C'est ainsi que lorsque les taux du marché des capitaux chutent, la valeur des obligations, ainsi que les cours de la Bourse, croissent et inversement. Des changements de taux peuvent également influencer sur le cours des actions; ce risque a déjà été évoqué sous risque de cours (cf. le paragraphe Risque de marché et risque de cours). L'impact des risques de variation des taux sur le prix des parts d'un fonds dépend de la composition de son portefeuille.

## Risque de concentration des fonds spécialisés

Des fonds investis en actions ou en obligations ainsi que les fonds spécialisés permettent en principe de réaliser des gains (mais aussi des pertes) plus importants que des fonds très diversifiés. De tels fonds sont gérés selon des conditions plus restrictives que les autres en fonction des possibilités de placement. Lorsque le marché monte, les investisseurs engrangent des rendements plus élevés, mais par contre quand les cours se replient fortement, le risque de pertes augmente aussi. L'investisseur qui se décide à placer ses capitaux dans un fonds de ce type est donc disposé à accepter d'emblée que le prix de ses parts subisse une fluctuation de plus grande amplitude.

## Risques de placement dans des fonds immobiliers

Les investissements immobiliers peuvent être réalisés soit directement, à travers l'acquisition d'un bien, soit indirectement, en cas d'investissement via une société de placements immobiliers. Les placements immobiliers reposent sur des biens physiques, à savoir des immeubles et des terrains. Ceux-ci sont en fait des «objets uniques» pour lesquelles il n'existe pas de marché réglementé. L'immobilier peut donc réagir aux fluctuations de taux, comme les obligations: par exemple, lorsque les taux sont bas, les

hypothèques sont plus avantageuses et il est plus facile de dégager des rendements supérieurs à la moyenne. A l'inverse, des taux élevés pèsent sur les rendements. Par ailleurs, les incitations fiscales à l'achat ainsi que des conditions de crédit attrayantes peuvent entraîner une surchauffe des prix. En outre, les pourcentages de majoration ou de réduction (agio/disagio) ont une influence sur les rendements des fonds immobiliers par rapport à la valeur nominale des placements immobiliers.

## Investissement dans les pays émergents

Par marchés émergents, on entend les pays en voie de développement. Il s'agit de pays sous-développés qui se trouvent en phase d'expansion économique et sont en passe de devenir des nations industrielles. Les critères de délimitation usuels sont le revenu par habitant, le niveau de développement du secteur financier ainsi que la part du secteur des services dans l'économie du pays. Les investissements dans les marchés émergents comportent des risques qui sont moins connus des marchés avancés. Il s'agit par exemple des points suivants:

- Risques politiques: des bouleversements économiques ou politiques peuvent survenir rapidement. Des contrôles peuvent être effectués par l'Etat sur les valeurs patrimoniales ou leur disponibilité peut être limitée.
- Risques économiques: la réaction aux fluctuations des taux d'intérêt ou d'inflation peut être plus virulente que dans les pays développés. Parfois, la structure du marché financier fait défaut ou elle n'est pas assez contrôlée.
- Risques de marché: les liquidités, la transparence ou l'efficacité des marchés peuvent s'avérer insuffisantes et la régulation n'est pas aussi marquée que dans les pays développés.

## Investissement dans des matières premières

Par matières premières, on entend des produits tangibles, issus notamment de l'agriculture ou des mines qui sont ensuite standardisés en vue d'une utilisation comme valeur de base pour une transaction. Les dérivés de matières premières, comme les sources d'énergie, les métaux précieux et autres métaux ainsi que les produits agricoles sont négociés sur des marchés à terme. Le prix des matières premières est influencé par différents facteurs. Il s'agit entre autres des éléments suivants:

- rapport entre l'offre et la demande
- climat et catastrophes naturelles
- programmes gouvernementaux et régulations, événements nationaux et internationaux
- interventions de l'Etat, embargos et tarifs
- fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change
- dispositions en matière de politique monétaire, de contrôles sur le négoce, la fiscalité et les devises.

D'autres risques peuvent émerger de ces phénomènes.

Les investissements dans des matières premières peuvent subir des fluctuations plus importantes que les placements traditionnels, dans la mesure où les rendements des matières premières peuvent s'effondrer très rapidement. Les fluctuations des prix d'une matière première se répercutent aussi sur la valeur et donc sur le prix d'un contrat à terme de cette matière première. En cas d'activité limitée du marché, la négociabilité d'un contrat peut être restreinte. En fonction de la situation, cela peut entraîner des modifications de prix.

© PostFinance SA, juin 2013